

Formation initiale Juge Arbitre T2

SAISON
2022
2023

PRÉSENTATION

Cette formation s'adresse à tout Juge Arbitre T3 licencié souhaitant officier en tant qu'arbitre de la Commission Territoriale Arbitrage sur les niveaux territoriaux (jusqu'aux niveaux plus de 16 ans AURA).

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

OBJECTIFS

- Avoir une lecture pertinente du jeu.
- Assurer la protection des joueurs et appliquer les sanctions adéquates.
- Renforcer la connaissance et l'application des règles de l'arbitrage.

PRÉREQUIS

- Etre licencié FFHandball (loisir ou joueur)
- Etre âgé de plus de 18 ans (avant la certification)
- Avoir officialisé en tant que JA T3 sur les 2 saisons consécutives avec suffisamment de match (18 matchs sur les 2 dernières saisons)

CONTENUS

- Décrypter les aspects technico-tactique au service du joueur et de la lecture du jeu.
- Développement des compétences relationnelles et de communications avec les acteurs du jeu en liens avec la gestion des émotions.
- Accroître son auto-analyse via des outils informatiques permettant l'auto formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le stagiaire devra attester de sa présence aux différents temps de formation, participer et réussir aux épreuves qualificatives (contrôle continu des connaissances, test physique et suivi arbitrage).

Secrétariat ITFE

Administratif

itfe@aura-handball.fr

06 16 04 18 76

Boris THIÉBAULT

Contenu pédagogique

5100000.bthiebault@ffhandball.net

06 25 15 69 21

CALENDRIER



Inscription

⇒ novembre - décembre 2022

Période unique

⇒ janvier - février 2023



LIEU*

en fonction des inscriptions



DURÉE ET ORGANISATION*

En présentiel

> 6 heures (1 journée)

A distance

> 6 heures (3 classes virtuelles x 1,5 heures + 1,5 heures FOAD)

Sur désignation CTA

> 4 heures (mise en pratique = 2 matchs)

+ Certification (suivi)

> 3 heures

** Les lieux et les dates des sessions seront disponibles sur Campus des handballeurs*



TARIFS

Frais pédagogiques :

240 € (16 h x 15 €)

> possibilité de prise en charge par l'AFDAS pour les salariés

Tarif bénévole en cas de prise en charge individuelle ou club:
80 € (16 h x 5 €)

Frais annexes possibles à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

Si certification

+60 €